

<b>Département de l'Isère</b>	
<b>Commune de Châtel-en-Trièves</b>	
<b>Délibération n°</b>	<b>2023 093</b>

Envoyé en préfecture le 22/12/2023  
Reçu en préfecture le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023  
ID : 038-200068336-20231219-2023093-DE



## *Délibération du conseil municipal de la commune de Châtel-en-Trièves*

**Séance du 19 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, et le 19 décembre à 20h30 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Talon à Saint- Sébastien, sous la Présidence de Madame Fanny LACROIX, Maire.

**Présents :** Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BATOUX Gérard - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme COLIN Valérie - Mme GUILLET Alexia - M LABADIE Hervé - Mme LOISEUR Nicole - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique

**Absent excusé :** M. JACQUET Christian

**Absente :** Mme SEKELLY Julia

**Pouvoir :** M. JACQUET Christian à M LABADIE Hervé

**Secrétaire de séance :** Mme GUILLET Alexia

**Date de la convocation :** 13 décembre 2023

**Date d'affichage :** 13 décembre 2023

**Nombre de Membres en exercice :** 13

**Nombre de Membres présents :** 11

**Ayant pris part à la délibération :** 12      **Pour :** 12      **Contre :** 0      **Abstention :** 0

**Objet :** Tarification eau et assainissement de 2024 à 2026

**Vu** les délibérations n° 2018 002 et n° 2018 003 du 25 janvier 2018 relatives aux tarifs de l'eau à la suite de la création de la commune nouvelle ;

**Considérant** que les recettes relatives à l'eau et l'assainissement ne permettent pas un équilibre budgétaire malgré le versement de la subvention de fonctionnement du budget principal de la commune sur le budget de l'eau ;

**Considérant** qu'il conviendrait d'augmenter les tarifs appliqués à minima du pourcentage de l'inflation pour rétablir progressivement ce dysfonctionnement ;

**Considérant** qu'il est important de prendre soin de la ressource en eau pour les années à venir, il est donc supprimé le dégrèvement de moitié du prix pour les consommations excédant 150 m<sup>3</sup> ;

<b>Département de l'Isère</b>	
<b>Commune de Châtel-en-Trièves</b>	
<b>Délibération n°</b>	<b>2023 093 (suite)</b>

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 038-200068336-20231219-2023093-DE



Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les tarifs suivants pour les années 2024 à 2026 :

- Assainissement :

Année	2024	2025	2026
Part fixe	37.38€	39.76€	42.14€
Part variable	0.92€	0.98€	1.04€

- Eau Cordéac :

Année	2024	2025	2026
Part fixe	54.39€	58.28€	62.16€
Part variable	1.42€	1.49€	1.56€
Prix m3 pour 120 m3	1.88€	1.98€	2.08€

- Eau Saint-Sébastien :

Année	2024	2025	2026
Part fixe	54.39€	58.28€	62.16€
Part variable	1.56€	1.56€	1.56€
Prix m3 pour 120 m3	2.02€	2.05€	2.08€

- Eau pour les professionnels :

- 0.13 €/m3 en 2024 ;
- 0.14€/m3 en 2025 ;
- 0.15€/m3 en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les propositions de Madame le Maire ;
- Décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces augmentations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme.  
 Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.  
 Publication le : 22/12/2023.  
 En Mairie.

Le Maire,  
 Fanny LACROIX.

